Département du Maine-et-Loire

Commune Nouvelle des Hauts d'Anjou
Commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe

PLAN LOCAL D'URBANISME
Révision n°1

Annexe n°7d - Risques et Nuisances connus

Echelle : 1/ 6 000e

Révision du PLU 1-0
Prescrite par délibération du Conseil Municipal le 9 septembre 2014
Arrêtée par délibération du Conseil Municipal le 07/04/2021
Enquête publique du 03/01/2022 au 07/02/2022
Approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 29/06/2023

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire
en date du 29/06/2023
Le Président :

URBA OUEST CONSEIL
Parc d'activités des Estuaires - 1 allée du Rocheteur - 44590 DERVAL
Tél: 02 40 55 48 57 - urbaouestconseil@orange.fr

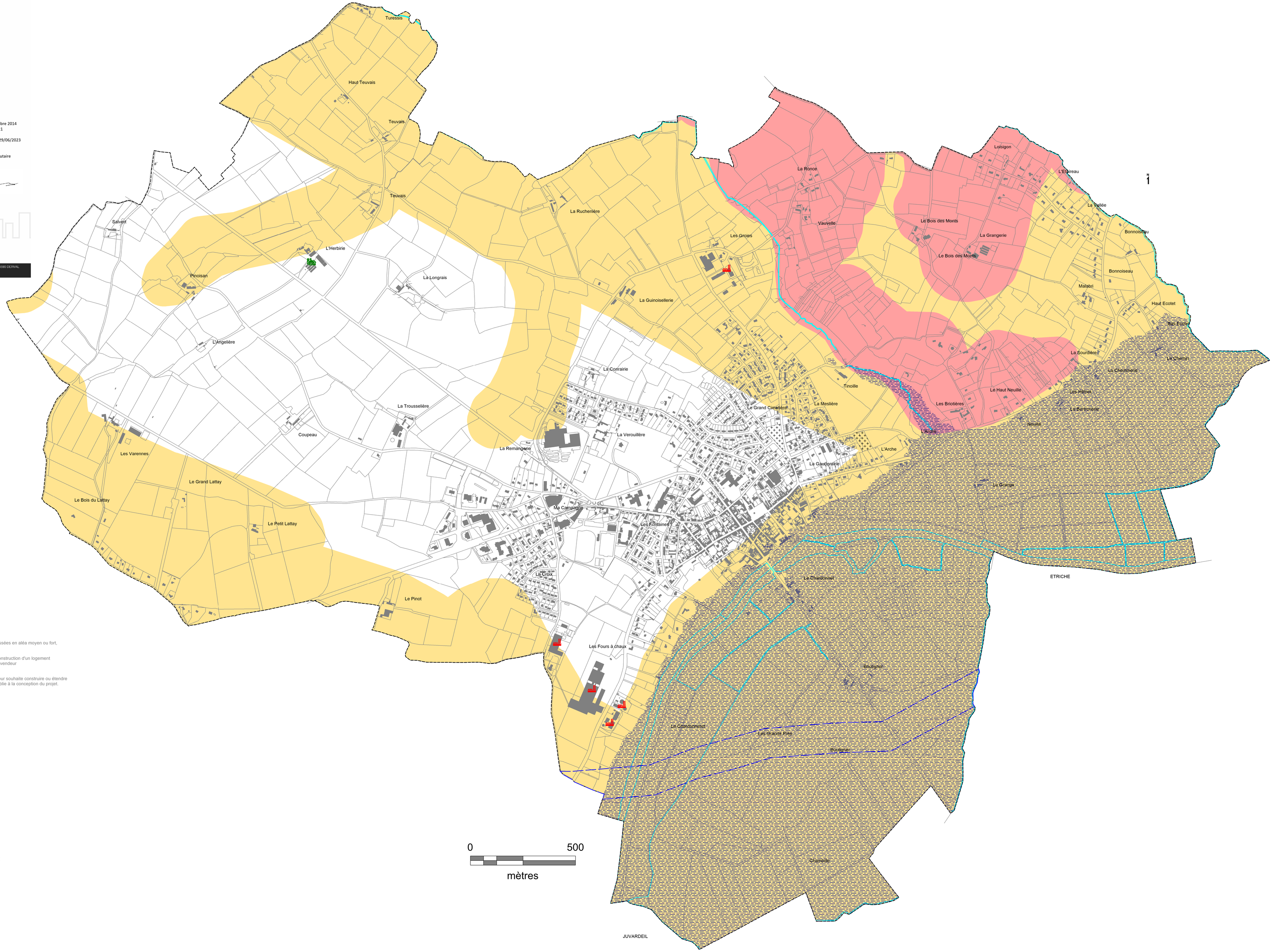

Liste des risques et sources de nuisances connus :

Risques naturels

Risque inondation :

Limite de la zone inondable (Servitude PM1 - PPRi de la Sarthe)

Risque retraits - gonflements des argiles (*)

Risque fort
Risque moyen

(*) : Rappels

Depuis le 1er janvier 2020, en application de l'article 68 de la Loi ELAN, dans les zones classées en aléa moyen ou fort, une étude géotechnique est désormais obligatoire avant toute construction.

"Toute vente de terrain non bâti situé dans une zone d'aléa fort ou moyen et sur lequel la construction d'un logement est autorisé nécessitera l'établissement préalable d'une étude géotechnique à la charge du vendeur (annexée à la promesse de vente ou à défaut de promesse, à l'acte authentique).

"Toute vente de terrain bâti situé dans une zone d'aléa fort ou moyen et sur lequel l'acquéreur souhaite construire ou étendre une construction (plus de 20m²) doit être informé qu'une étude géotechnique devra être établie à la conception du projet.

Risque sismique (concerne l'ensemble du territoire)

Risque faible - niveau 2

Risque tempête (concerne l'ensemble du territoire)

Risque Radon (concerne l'ensemble du territoire)

Risque faible - 1

Risques technologiques / Nuisances

Canalisation de transport de matières dangereuses

Canalisation d'hydrocarbures (Fuseau - source : SFDM)

ICPE - Installations classées pour la protection de l'environnement

Installations classés (site de traitement des eaux usées, installations industrielles, SICTOM, ...)

Installation classée agricole